



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE



Direction Départementale
des Territoires
Service Aménagement Biodiversité Eau
Nature et Prévention des Nuisances
Secrétariat de la Commission Départementale pour la
Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et
Forestiers

Metz, le 12 octobre 2018

Affaire suivie par :

Sylvie BINEAU - Tél : 03 87 34 33 94

Jeanne CAMPADIEU - Tél : 03 87 34 33 95

Courriel : ddt-cdpenaf@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Niederviller, vous avez saisi pour avis la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), par courrier reçu le 16/08/2018.

Lors de sa réunion du 09/10/2018, cette Commission a examiné votre projet et a émis un avis **FAVORABLE** sur les zones d'extension pour l'habitat et les secteurs de taille et de capacité limitées Nj et Nxa.

Sur le secteur Nh, la Commission a émis un avis **FAVORABLE sous réserve** de le circonscrire le zonage à la zone bâtie, de définir les vocations compatibles avec le caractère naturel de la zone et de fixer les règles de densité et de hauteur maximales autorisées.

Sur les règles applicables aux extensions et annexes des bâtiments d'habitation existants en zone naturelle et agricole, la Commission a émis un avis **FAVORABLE sous réserve** de définir l'emprise au sol et la hauteur spécifiques pour les annexes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

L'adjoint au chef du Service
Aménagement Biodiversité Eau,



Pierre SIBI

Copie : DDT / SABE / PAU (M. FERSING Christian)
Sous-préfecture de Sarrebourg

Monsieur le Maire
de NIDERVILLER
57565 NIDERVILLER